

## Affaire du Carlton : le procès de DSK, jugé pour proxénétisme aggravé, commence ce lundi



A ses côtés, 13 autres prévenus sont visés par le tribunal correctionnel de Lille.

Après l'affaire du Sofitel de New York, pour laquelle il avait obtenu un arrangement financier avec la victime, revoici Dominique Strauss-Kahn au cœur de la machine judiciaire. Le procès du Carlton de Lille s'ouvre ce lundi 2 février au tribunal correctionnel de la ville pour juger pas moins de 14 personnes dont l'ancien directeur du FMI.

L'affaire commence en 2011 par une dénonciation anonyme. Le chargé de relations publiques de deux hôtels, dont celui du Carlton de Lille utiliserait ses relations pour faire venir des prostituées depuis la Belgique pour des clients renommés. Plusieurs personnes sont impliquées dans cette affaire dont directeur départemental de la Sûreté, Jean-Christophe Lagarde ou le fameux "Dodo La Saumure," gérant d'une maison close en Belgique.

[A LIRE AUSSI - Procès du Carlton de Lille : DSK face à un quitte ou double vertigineux](#)

L'enquête se poursuit et le nom de DSK apparaît sur des SMS envoyés par les suspects. Il aurait ainsi bénéficié de ce réseau pour des "soirées libertines" à Paris ou à New York. Pour sa part, Dominique Strauss-Kahn prétend ignorer que les femmes présentées étaient des prostituées. Difficile à croire pour les juges qui l'ont inculpé pour "proxénétisme aggravé en réunion" considérant qu'il était "le roi de la fête" rendant sa présence indispensable lors des orgies organisées avec des prostituées. L'ancien patron du FMI risque jusqu'à 10 ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende.

A ses côtés, on retrouve donc Dominique Alderweireld alias "Dodo la Saumure", Francis Henrion, directeur du Carlton, René Kojfer, le chargé de relations publiques ou encore Jean-Christophe Lagarde, chef de la Sûreté départementale du Nord, en 2006.

Le jugement devrait être rendu le 20 février prochain. Un des avocats de la défense a d'ores et déjà réclamé le huis-clos.